



Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglo Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025

Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.58

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE PRAYOLS - OUEST

LEGENDE

Prescriptions

- Emplacements réservés (L151-41)
- Cœurs commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Éléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Périmètres des orientations d'aménagement et de programmation

- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Autres

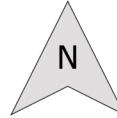
- Zone de vigilance sur les limites communales

Zones urbanisées & à urbaniser

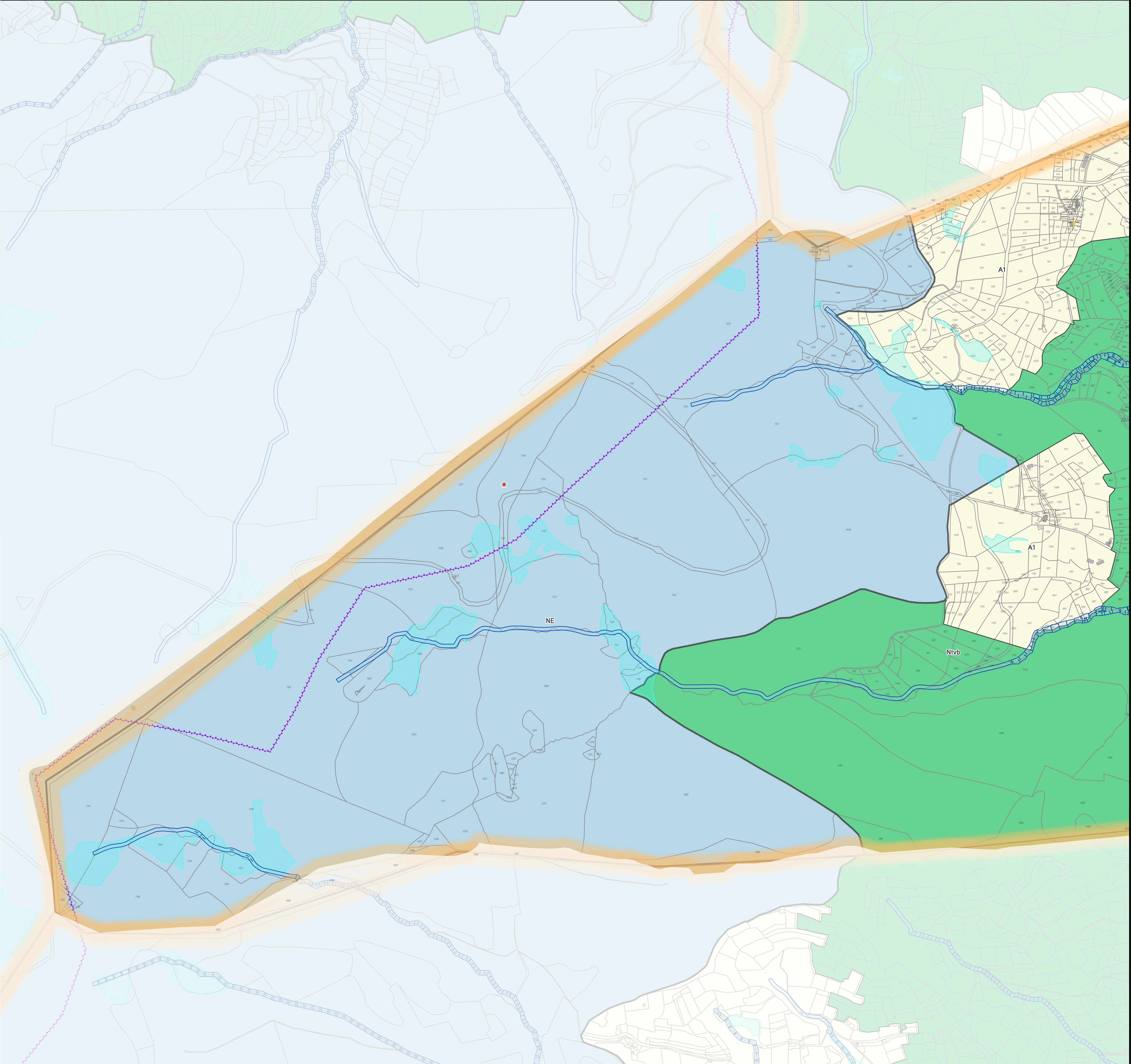
- Limites de zone
- Zones urbanisées
- Zones à urbaniser
- UA0
- UA1
- UAh1
- UAh0
- UB1
- UB2
- UC1
- UC0
- UE
- UTh
- UTf
- UTs
- UXa
- UXc
- UXm
- UXi

Zones naturelles & agricoles

- Zones naturelles
- Zones agricoles
- N1
- Ntvd
- NL
- Ngdv
- NE
- NC
- NJ
- Nt
- Nx
- A1
- Atvb



Echelle : 1 / 5000





Plan Local d'Urbanisme et d'Habitat
intercommunal de L'agglo Foix-Varilhes

Arrêté le
21/05/2025

Approuvé le
25/02/2026

PIECE DU
PLUI-H
N° 3.2.59

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
COMMUNE DE PRAYOLS - EST

LEGENDE

Prescriptions

- Emplacements réservés (L151-41)
- Coeurs commerciaux (L151-16)
- Linéaire commercial (L151-16)
- Changements de destination (L151-11)
- Patrimoine à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Lignes de crête à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural (L151-19)
- Éléments du paysage en zone urbaine à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Espaces boisés classés (L113-1)
- Abords des cours d'eau à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Alignement de haies à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Zones humides à préserver pour des motifs d'ordre écologique (L151-23)
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol et du sous-sol (R151-34 2°)

Périmètres des orientations d'aménagement
et de programmation

- Sectorielles
- Optimisation foncière
- STECAL

Autres

- Zone de vigilance sur les limites communales

Zones urbanisées & à urbaniser

Limites de zone

- Zones urbanisées
 - UAC
 - UAF
 - UAh1
 - UAH0
 - UB1
 - UB2
 - UC1
 - UC0
 - UE
 - UTH
 - UTF
 - UTs
 - UXa
 - UXc
 - UXm
 - UXi
- Zones à urbaniser
 - AUB1
 - AUB2
 - AUE
 - AUXc
 - AUXm
 - AUXi
 - AUTH
 - AU0

Zones naturelles & agricoles

Zones naturelles

- N1
- Ntvd
- NL
- Ngdvd
- NE
- NC
- NJ
- Nt
- Nx

Zones agricoles

- A1
- Atvb



Echelle : 1 / 5000